

13
01
2020

Plan de valorisation de l'agriculture

dans le département des Hautes-Pyrénées



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES
HAUTES-PYRÉNÉES



Afin de faire mieux connaître le travail des agriculteurs et leur mode de production, le préfet des Hautes-Pyrénées et le président de la Chambre d'agriculture ont décidé en octobre 2019 de mettre en place un plan départemental de valorisation de l'agriculture.

Ce plan va se traduire par des visites mensuelles dans diverses exploitations agricoles ou la participation à des événements importants.

Présentation de l'agriculture dans le département

4 217

Exploitations et entreprises agricoles (2017)

8 600

Actifs permanents

127 300 ha

Surface agricole utilisée (SAU), à ajouter aux 110 000 ha d'estives

25 ha

C'est la SAU (surface agricole utilisée) moyenne des exploitations

46 %

Des exploitations sont spécialisées dans l'élevage (bovin, ovin ou caprin)

1/5

Des exploitations sont engagées dans une production sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine

1/4

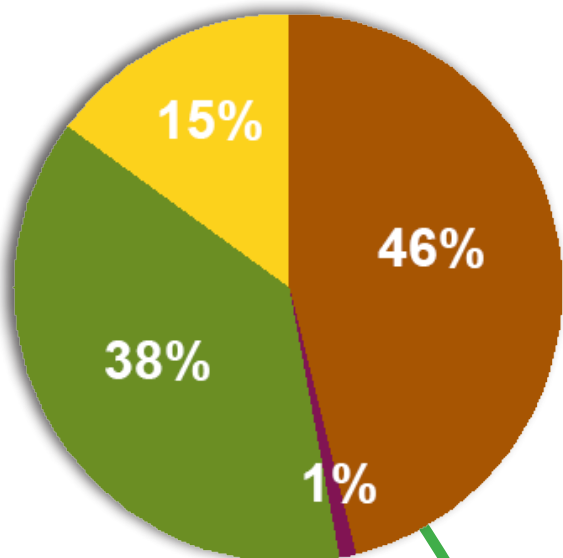
Des exploitations commercialise une partie de leurs produits en vente directe

60 à 100

Installations aidées annuellement par les concours publics

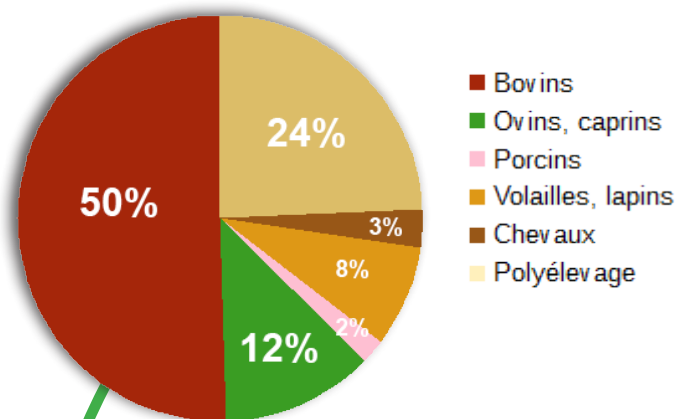


Répartition des entreprises agricoles selon l'activité principale (2017)

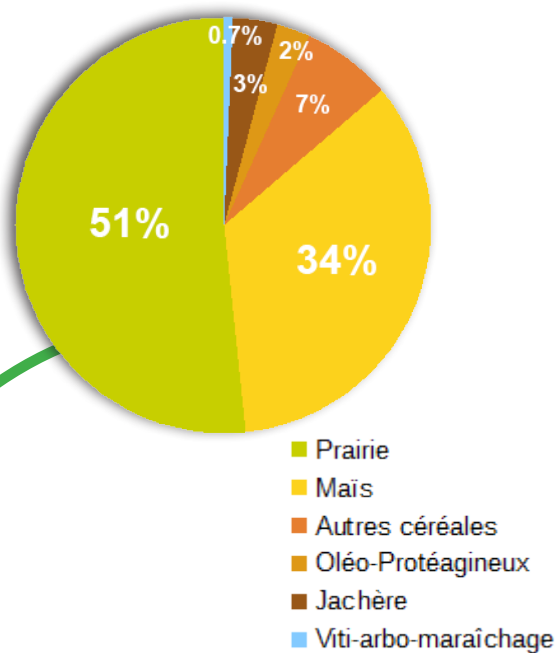


- Polyculture
- Autre végétal
- Viticulture
- Élevage

Orientation des élevages (2017)



Répartition des SAU hors estives (2013)



Sources:

Principaux Chiffres de l'agriculture des Hautes-Pyrénées - DDT 65

Memento de la statistique agricole région Occitanie

Edition 2019 - Agreste 2019

La SICA du Noir de Bigorre

Ludovic CAZANAVE s'installe comme céréalier en 2008 à Senac. A partir de 2016, il commence à se diversifier avec l'engraissement des porcs et devient naisseur-engraisseur en 2018. Il est également adjoint au chef de centre des sapeurs pompier de Rabastens-de-Bigorre.

L'exploitation en chiffres:

50 truies à la reproduction

450 porcs charcutiers

150 hectares :

- 95 hectares en céréales à paille et féveroles pour alimenter les animaux
- 32 hectares parcours enherbé
- 23 hectares de maïs et le reste SIE (Surface d'Intérêt Ecologique).

Le Porc Noir de Bigorre

Sauvegardé au début des années 1980, le Porc Noir de Bigorre est la race porcine autochtone du piémont des Pyrénées centrales. L'aire de production couvre les régions de Bigorre (Hautes- Pyrénées), de l'Astarac (sud du Gers) et du Comminges (sud de la Haute-Garonne). Rustique et marcheur, il est très bien adapté à la vie en parcours et sur des terrains pentus.



Elevés pendant au moins 12 mois, les porcs sont nourris essentiellement à partir des céréales de l'aire de production de l'AOP, d'herbe et de fruits de saison (glands et châtaignes), et passent en moyenne 8 mois sur des prairies et des sous-bois. Les porcs sont abattus à l'âge moyen de 14 mois pour un poids carcasse de 125 kg. La taille des élevages est limitée à 50 truies et 450 porcs par an.

La filière est organisée avec 60 éleveurs, 2 artisans charcutiers, 3 salaisonniers, 2 conserveurs, une société commerciale et le consortium Noir de Bigorre, organisme de défense de gestion des 2 AOP.

Les jambons AOP sont affinés à l'air libre, de 20 mois à 36 mois.

Le Porc Noir de Bigorre se caractérise par la qualité particulière de sa viande et de son gras qui permettent d'élaborer un jambon sec d'une très grande qualité. Cette viande est aujourd'hui très prisée de la gastronomie et par les plus grands chefs, dans le monde entier.

Aujourd'hui, la filière maintient un équilibre entre l'offre et la demande, pour garantir un prix aux producteurs.



AOP Jambon
Noir de Bigorre



10 000
porcs AOP
Noir de Bigorre



AOP Porc
Noir de Bigorre



60 éleveurs

Le Service de Remplacement dans les Hautes-Pyrénées

Le Service de Remplacement Hautes-Pyrénées est un groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Il permet aux agriculteurs de pouvoir vivre comme les autres catégories socio-professionnelles, s'absenter, se former, prendre des congés, s'investir dans les organisations professionnelles agricoles sans que cela remette en cause la pérennité de leur outil de travail.

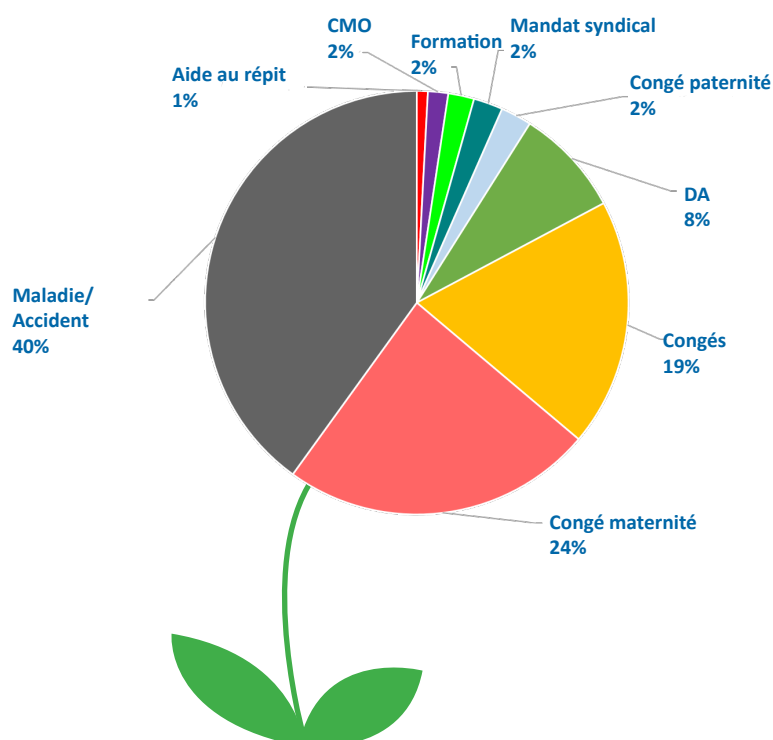


Le Service de Remplacement a trois objectifs :

- **Améliorer** les conditions de vie des agriculteurs(trices), des associés d'exploitation et des aides familiaux.
- **Contribuer** à sécuriser le fonctionnement des exploitations en assurant la continuité des travaux en cas d'absence choisies ou subies.
- **Développer** la formation et la promotion des Hommes au service de l'agriculture par la prise de responsabilités professionnelles, en leur permettant de s'absenter de leur exploitation en toute sérénité.

Chaque année, **le Service emploie près d'une centaine de salariés afin d'assurer les remplacements** de ses adhérents. Ces salariés sont, recrutés par le service de remplacement ou proposés par l'adhérent lui-même. Certains sont là depuis 20 ans, d'autres depuis quelques mois. Tous aiment le changement et la diversité dans leur travail. Ils doivent faire preuve d'une grande capacité d'observation et d'adaptation pour effectuer leur mission sur une nouvelle exploitation, comprendre son organisation ou encore ses techniques de production inhabituelles. Le plus souvent seuls sur les exploitations, ils sont capables d'accomplir leur travail en autonomie.

C'est la rigueur et la volonté de ses salariés qui permettent au service de se développer et d'assurer un nombre de journées de remplacement toujours croissant depuis plusieurs années malgré un contexte difficile. **Près de 4 000 journées de Remplacement ont été réalisées en 2018.**



Les valeurs qui animent le service :

- Faciliter la vivabilité du métier d'agriculteur en améliorant les conditions de vie,
- Assurer la pérennité des exploitations,
- Permettre l'implication des exploitants dans le développement agricole de leur territoire,
- Développer et pérenniser l'emploi agricole.

Agriculteurs et sapeurs pompiers volontaires



Un lien étroit unit les sapeurs-pompiers volontaires au monde agricole.

Les agriculteurs constituent une ressource précieuse pour le SDIS :

- Leur implantation contribue à maintenir un maillage étroit du territoire
- Ils sont profondément ancrés dans leur territoire et sont directement concernés par sa préservation
- Ils ont, selon leur activité de production agricole, la possibilité d'organiser leur travail pour se rendre disponibles en heures ouvrées

Ils sont néanmoins confrontés à l'impossibilité de s'absenter plusieurs jours consécutifs de leur exploitation, ce qui limite sensiblement leur possibilité de suivre les formations dispensées par l'école départementale des sapeurs-pompiers.

Afin de remédier à cette situation, une convention sera signée le 13 janvier 2020 entre le SDIS 65, l'UDSP 65, la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées et le Service de Remplacement. Elle a pour objectif de **favoriser la disponibilité des exploitants agricoles**, par ailleurs sapeurs-pompiers volontaires, afin d'assurer la continuité de leurs exploitations pendant les périodes de formations nécessaires à leur engagement en qualité de sapeurs-pompiers volontaires. Concrètement, le SDIS 65 prendra en charge l'adhésion des agriculteurs concernés au Service de Remplacement et financera les prestations assurées dans ce cadre. Le service de remplacement en agriculture mettra à disposition des agents de remplacement compétents sur l'exploitation des sapeurs-pompiers volontaires des Hautes-Pyrénées durant leur formation.

La Chambre d'Agriculture s'engage en retour à promouvoir, au moyen de ses outils de communication, l'engagement des agriculteurs en tant que sapeurs-pompiers volontaires.



Le volontariat, un enjeu stratégique pour le SDIS 65

Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 82 % des effectifs opérationnels du SDIS 65, et réalisent 2/3 des interventions. Sur 29 centres de secours, 25 d'entre eux ne fonctionnent que grâce à l'engagement citoyen des sapeurs-pompiers volontaires. La possibilité de mobiliser les sapeurs-pompiers volontaires conditionne donc clairement la capacité du SDIS à assurer ses missions de service public et à garantir le maillage territorial qui fait souvent des sapeurs-pompiers le dernier recours en territoire rural.

Afin de conserver cette capacité le SDIS déploie plusieurs démarches dans le prolongement des démarches entreprises à l'échelon national dont:

- Actions de communication visant à la promotion du volontariat
- Affectation d'un cadre (attaché territorial) dédié à la valorisation du volontariat
- Soutien à la conclusion de conventions de disponibilité avec les employeurs, publics ou privés, de sapeurs-pompiers volontaires
- Subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers pour faciliter l'accès des sapeurs-pompiers volontaires à la protection sociale



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES
HAUTES-PYRÉNÉES

Préfecture des Hautes-Pyrénées:

pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr

05 62 56 65 05

05 62 56 65 26

Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées

s.laborde@hautes-pyrenees.chambagri.fr

05 62 34 87 35